DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE DESVRES

Le 26 Août 2021

Téléphone : 03.21.33.30.88 Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail: communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public : - le mardi : de 14h00 à 17h30

- le mercredi : de 09h00 à 12h00 - le vendredi : de 14h30 à 18h30

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public *Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30*Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi : de 9h30 à 12h30 Le vendredi : de 16h00 à 19h00 Le samedi : de 10h00 à 12h00

Rentrée des classes

La rentrée des classes se fera **le jeudi 02 septembre 2021.** L'accueil s'effectuera de 8h50 à 9h00 et de 13h20 à 13h30. Les sorties s'effectueront à 12h00 et 16h30.

Vous trouverez ci-joint, le bulletin d'information de Monsieur GHEZAL, directeur de l'école, pour l'organisation de la rentrée des enfants.

Entrée et sortie des enfants de l'école primaire

Nous vous rappelons qu'afin d'optimiser la sécurité et de respecter les consignes sanitaires, les enfants accueillis en primaire entrent et sortent de l'école :

- <u>par le petit portail</u> situé à l'arrière de la cour et donnant sur le chemin de la Paix, pour les élèves des classes de Madame LECENDRE et Madame FEUTRY,
- <u>par le portail principal</u> pour les élèves des classes de Madame RETAUX et de Monsieur GHEZAL.

Les enfants accueillis en maternelle entrent et sortent :

- **par la cour** pour les enfants de la classe de Madame TONNOIR
- **par le hall** pour les enfants de la classe maternelle petite et moyenne section

Dans le cadre de la distanciation physique et du respect des gestes barrière, les parents déposent les enfants puis rejoignent leur véhicule en respectant le sens unique de circulation.

Le stationnement des voitures s'effectue sur le parking situé entre l'école et l'église.

Il est demandé aux automobilistes et aux piétons adultes et enfants, d'y circuler avec prudence et vigilance afin de respecter la sécurité de tous.

Des places sont également disponibles devant l'église et la mairie.

Merci de bien vouloir vous conformer à cette organisation

Services Périscolaires

Pour tous les services périscolaires proposés aux familles des enfants fréquentant l'école, (garderie, cantine, ramassage scolaire), le service est assuré mais <u>il est</u> **OBLIGATOIRE** de s'inscrire.

Une permanence se tiendra à la cantine jeudi 02 septembre à partir de 8h30 puis à partir de 16 heures.

Des imprimés sont disponibles et imprimables sur le site de la commune afin de faciliter les modalités d'inscription.

Les tarifs des services périscolaires vous ont été communiqués sur les comptes rendus et sont consultables sur le site internet de la commune.

Bourses scolaires

La demande de bourse départementale, réservée aux collégiens, soumise à condition de ressources, est effectuée en même temps que la demande de bourse d'état.

Vous devez vous rapprocher du collège que fréquente votre enfant afin d'effectuer les démarches nécessaires.

Au Niveau Communal

1°) <u>La bourse communale pour les lycéens</u> : Une convention signée entre la Commune et <u>l'établissement d'enseignement général</u>, <u>technologique ou professionnel public de</u>

<u>l'arrondissement de Boulogne-sur-mer</u>, permet aux lycéens de bénéficier de la gratuité de prêt des livres scolaires.

Pour information, la participation de la commune s'élève à :

- 70 € par élève, pour les lycées d'enseignement général,
- 43 € par élève, pour les lycées techniques ou professionnels.
- 2°) <u>Pour les lycéens fréquentant d'autres lycées ainsi que ceux en apprentissage ou en formation professionnelle</u> qui sont obligés d'acheter leurs livres ou leur matériel, la Commune octroie une bourse de 50 €.

Celle-ci leur sera versée sur présentation d'un justificatif d'achat.

La demande doit être effectuée à la mairie, avant le 30 septembre 2021.

Le certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire ou postal doivent être fournis.

3°) La bourse aux étudiants de moins de 25 ans :

La Commune octroie une allocation financière de 100 euros aux étudiants de Colembert fréquentant un établissement d'enseignement supérieur.

Cette aide est versée au maximum 3 fois.

La demande doit être effectuée à la mairie, avant le 1er novembre 2021.

Le certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur doivent être fournis.

Respect de l'environnement

Nous souhaitons que le village demeure propre et accueillant.

Nous vous remercions de bien vouloir entretenir les trottoirs et les accotements, de couper les haies et d'élaguer les arbres à l'aplomb du domaine public.

Pour rappel il convient de respecter les limites réglementaires des plantations vis-à-vis des riverains tant pour la sécurité que pour l'ensoleillement.

Propreté et sécurité sur les trottoirs

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Le stationnement permanent des véhicules automobiles est proscrit.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de déposer les excréments dans les poubelles et de préserver les lieux.

Vitesse

Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous rappelons de bien vouloir respecter la limitation de vitesse dans les rues du village et notamment dans les espaces urbanisés.

Benne à déchets verts

Une benne destinée exclusivement à la collecte des déchets verts (pelouses, branches) est mise à notre disposition par la Communauté de Communes.

Elle est située à l'intersection de la rue Profonde et de la rue de la Linoterie, à côté du pont de la 2X2 voies.

Nous vous demandons de respecter les consignes et les lieux, et de récupérer les emballages qui ont servis pour le transport.

Activités Associatives

Compte tenu des directives mises en place pour lutter contre la pandémie, les autorisations peuvent évoluer.

Il convient de respecter strictement les consignes mises en place dans les protocoles sanitaires.

N'hésitez pas à contacter les responsables pour tout renseignement et inscription.

Recrutement école

L'école des sources recrute 2 services civiques pour la rentrée 2021 avec pour mission :

- de contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap
- de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

Les candidatures et la lettre de motivation sont à adresser à Monsieur Ghezal, Directeur (ce.0620884z@ac-lille.fr).

Site internet

Vous retrouverez les actualités sur le site internet de la commune : www.colembert.fr

Transmission des informations communales

Je remercie les personnes qui ont répondu à la demande d'information sur la méthode de transmission des informations communales.

Compte tenu du nombre de retours, j'effectue une seconde demande (tract joint).